

Chauffage collectif au bois, c'est rentable

Philippe Nunès

2014



Le chauffage bois collectif est une solution économique que bon nombre d'immeubles d'habitation mettent en œuvre notamment en rénovation. Il offre le même confort qu'un chauffage central fioul, la pollution en moins, les économies en plus.



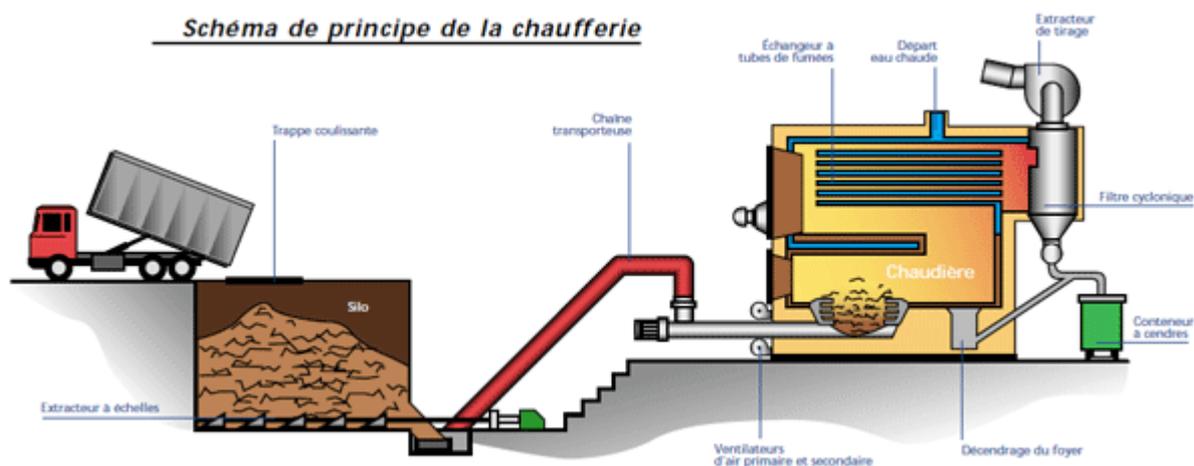
Le chauffage bois collectif pour les immeubles d'habitation

La filière bois est en pleine expansion en France, ce n'est pas étonnant qu'elle développe plus d'activité que le fioul ou le gaz. Rappelons que l'industrie du bois recycle et traite de plus en plus ses déchets, ce qui fait de l'énergie bois une des énergies les moins chères du marché et une des plus écologiques du fait de son bilan carbone neutre.

De fait, que cela soit pour des immeubles d'habitation neufs ou en remplacement de chaufferie existante, le chauffage bois collectif s'intègre de plus en plus dans les immeubles d'habitation. Les raisons sont simples, le bois industrialisé comme le granulé s'utilise quasiment comme le fioul, les rendements énergétiques des chaudières bois dépassent 90 %, les économies d'énergie associées à une faible facture énergétique font la différence pour l'ensemble des copropriétaires et locataires.

Aujourd'hui, la filière bois est nettement développée de sorte de pouvoir desservir en bois industrialisé c'est-à-dire en granulés, bien entendu toutes les zones rurales ainsi que les zones périurbaines mais également les bâtiments en zone urbanisée accessible. Nous pouvons dire que seuls les centres villes, non accessibles par camions de livraison, sortent de l'épuration.

Principe d'une installation bois collective



Le principe d'une installation de chauffage bois collectif est le même que celui d'un chauffage fioul collectif par exemple. La chaufferie bois est composée d'une ou de plusieurs chaudières ainsi que d'un stockage ou d'une réserve de combustible bois. Celui-ci est un bois industrialisé de type granulé de bois ou « pellets » ou bien un bois de déchetage, de sorte que celui-ci est fluidifié et amené automatiquement du stockage bois vers la chaudière.

La différence par rapport à une chaufferie fioul qui possède une cuve de stockage fioul à proximité, c'est que le bois industrialisé nécessite un volume de stockage plus important avec des livraisons de bois plus fréquentes. Étant donné les économies d'énergie importantes que génère la chaufferie bois collective, cet inconvénient est souvent pris en compte et géré pour une chaufferie neuve, ou pour une rénovation de chaufferie dans l'existant.

Remplacement de votre ancienne chaudière d'immeuble par une chaufferie bois

Comme dit précédemment, une chaufferie bois collective devra dimensionner avec soin le volume de stockage de granulés de bois. Celui-ci impactera directement le rythme plus ou moins important des livraisons. Le syndic d'immeuble ou le gestionnaire devra donc en tenir compte.

Pour les chaufferies d'immeubles collectifs importants c'est-à-dire avec une puissance supérieure à 100 kW, nous conseillons de concevoir la chaufferie avec un mixte énergétique. C'est-à-dire une chaudière bois et une chaudière gaz naturelle par exemple. Ceci permet d'éviter le surdimensionnement de la chaudière bois et de son stockage et d'assurer une sécurité et une continuité d'entretien et de maintenance d'une chaudière à l'autre.

Rappelons que le remplacement dans un immeuble collectif d'une chaudière existante par une chaudière bois permet de bénéficier de nombreuses aides financières.

- En premier lieu le crédit d'impôt développement durable (nouveau taux de 30 % depuis le 1^{er} septembre 2014) dont peut bénéficier chaque copropriétaire,
- Le prêt à taux zéro rénovation dit Eco-Ptz que le syndic d'immeuble peut désormais gérer,
- Les certificats d'économie d'énergie : ce sont les primes octroyées par les obligés que sont les fournisseurs d'énergie quels qu'ils soient,
- Le taux de TVA avantageux de 5,5 % dans le cas d'une rénovation énergétique,
- Les aides particulières des collectivités locales telles que régions, départements ainsi que les aides de l'agence ADEME à solliciter.

Rappelons également les données en termes de coût de combustible :

- Environ 2,7 c€/kWh pour de la plaquette forestière
- Environ 1,5 c€/kWh pour des déchets type DIB
- Environ 4,5 à 5,6c€/kWh pour des granulés
- Aides mobilisables : jusqu'à 60% (ADEME, Région Rhône-Alpes)

Lectures conseillées

- [Le chauffage bois en progression](#)
- [Chauffage bois et chauffage solaire](#)

Sources et liens utiles

- www.ale-lyon.org
- www.viessmann.fr
- www.atlantic.fr

Pour en savoir plus

- [dossier CHAUFFAGE AU BOIS](#)

Novembre 2014



Philippe Nunes
Ingénieur expert

Ingénieur thermicien, Philippe NUNES vous livre son point de vue sur les technologies des équipements et solutions de chauffage, climatisation, ventilation. Directeur Général de Climamaison, il intervient en apportant son éclairage et son expérience de plus de 20 ans dans les métiers du confort thermique.